

08 SEP. 2025

Réf:.....

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Vannes, le

03 SEP. 2025

**Monsieur Jean-François MARY**
Président de Redon Agglomération
3 RUE CHARLES SILLARD
35600 REDON

Dossier suivi par :
Simon CHEVILLARD – tél. 0297695023
simon.chevillard@morbihan.fr

Objet : Consultation des personnes publiques associées suite à l'arrêt du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Redon Agglomération
Réf : 2025A/000397

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 11 juin 2025, vous m'avez transmis le projet arrêté du SCoT du Pays de Redon Agglomération pour avis et je vous en remercie. Ce projet appelle les observations suivantes de la part du département :

Mobilités alternatives :

Le SCoT de Redon Agglomération fait état au sein de son document d'orientation et d'objectifs de sa volonté de développer un maillage de liaisons piétonnes et cyclables sécurisées sur l'ensemble du territoire, par l'intermédiaire du schéma directeur cyclable de Redon Agglomération.

Pour information, le conseil départemental du Morbihan a voté le 16 juin 2023 son schéma des mobilités. Celui-ci présente parmi ses différentes caractéristiques une place centrale en matière de mobilités douces et notamment en ce qui concerne les voies cyclables.

L'ambition du département est de participer au développement de la pratique cyclable au quotidien. Desservir et relier les principaux pôles générateurs de mobilité (centralités, zones d'activités, établissements scolaires, gares, parking relais...), favoriser l'intermodalité sont des objectifs prioritaires pour le conseil départemental du Morbihan.

Dans ce cadre, il a engagé, en étroite concertation avec chaque intercommunalité morbihannaise, autorités organisatrices de la mobilité, l'élaboration d'un schéma cyclable pour identifier des liaisons structurantes qui permettront à chaque Morbihannais et Morbihannaise de se déplacer en vélo pour effectuer leurs plus courts trajets du quotidien.

Ainsi, en lien avec chaque intercommunalité morbihannaise, le département a identifié des liaisons structurantes à fort potentiel de report modal vers le vélo, qu'il réalisera. Ce sont ainsi plus de 62 itinéraires soit 250 km de pistes sécurisées, confortables, de courtes distances (5 à 6 km maximum), qui permettront à chacun de réaliser ses courts trajets du quotidien.

.../...

À l'échelle du territoire du SCoT du Pays de Redon Agglomération, le département a inscrit la réalisation des projets de liaisons suivantes :

- ✓ Allaire ⇔ Saint-Jean-la-Poterie
- ✓ Rieux ⇔ Redon
- ✓ Saint-Perreux ⇔ Redon
- ✓ Saint-Vincent-sur-Oust ⇔ Saint-Perreux

Le schéma départemental des mobilités est consultable sur le site internet du département à partir du lien suivant : <https://www.morbihan.fr/toutes-les-actualites/schema-departemental-des-mobilites>

Enfin, pour information, le département a élaboré un guide technique comprenant les principes et les recommandations techniques pour les créations de voies cyclables hors agglomération. Ce document est disponible à partir du lien suivant :

https://www.morbihan.fr/fileadmin/Les_services/Deplacements/Mobilites_douces/Morbihan_Guide_des_infrastructures_cyclables.pdf

Trame verte et bleue :

Le SCoT du Pays de Redon Agglomération intègre au sein de ses orientations la préservation et la valorisation de la Trame verte et bleue à travers un certain nombre de prescriptions et recommandations inscrites au sein du DOO.

À travers la validation de son plan départemental d'actions en faveur des forêts et des landes du Morbihan, ainsi que son schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles et de la biodiversité, le département démontre également son engagement envers la préservation des cœurs de biodiversité et des continuités écologiques.

Il importe ainsi de rappeler que les différents espaces que constituent les forêts et landes sont également garants de l'équilibre écologique et de la résilience du territoire face au changement climatique.

Le Pays de Redon Agglomération recense dans l'état initial un certain nombre de milieux naturels diversifiés (landes, marais espaces boisés...) y compris plusieurs espaces naturels sensibles présents et futurs comprenant des enjeux en matière de patrimoine et de biodiversité. En complément, le département a par ailleurs recensé plusieurs sites d'intérêt écologique sur le territoire qu'il importe de préserver.

En matière d'accompagnement en lien avec la préservation de ces milieux, le département tient à rappeler qu'il dispose de leviers financiers à destination des collectivités :

- Le fonds d'intervention financier pour les espaces naturels du Morbihan (FIFEN) permettant de financer des travaux de restauration des landes et forêts ;
- Une aide départementale à hauteur de 20 % du montant des investissements dans le cadre du programme Breizh Bocage portant sur les opérations de création et de restauration de haies et talus.

La valorisation des milieux boisés s'opère également à travers le développement d'une gestion durable des ressources forestières comprenant un développement d'une filière économique bois promouvant des circuits courts. L'emploi et le réemploi du bois local permet non seulement de réduire l'empreinte carbone associée au transport et façonnage, mais aussi de soutenir l'économie locale en favorisant les acteurs régionaux.

Le département enjoint ainsi le Pays de Redon Agglomération à prendre une recommandation sensibilisant les collectivités à l'intégration de filières bois locales dans le cadre de leurs marchés publics.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT